

4 AOÛT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 113, boulevard de Sébastopol – 75002 Paris
492 741 947 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 18 MARS 2025**

[...]

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de Gaëlle Abensour de ses fonctions de présidente de la Société

Les Associés,

connaissance prise **(i)** de la Lettre de Démission Gaëlle Abensour, et **(ii)** des statuts actuels de la Société,

prennent acte de la démission de Gaëlle Abensour de ses fonctions de président de la Société,

décident, conformément à la demande formulée dans la Lettre de Démission Gaëlle Abensour, de dispenser Gaëlle Abensour du préavis de trois (3) mois prévu à l'article 12.1 des statuts de la Société et de tout préavis,

décident, en conséquence, que la démission de Gaëlle Abensour de ses fonctions de président de la Société prend effet à l'issue des présentes,

donnent à Gaëlle Abensour, quitus entier de sa gestion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Désignation de Bonum Group Holding en qualité de nouveau président de la Société ; fixation des modalités et de la durée de ses fonctions

Les Associés,

connaissance prise de la Lettre d'Acceptation BGH,

décident de nommer en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes, soit le 18 mars 2025 (inclus), et conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société, la société **Bonum Group Holding**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 40, rue l'Abbé Lemire – 59110 La Madeleine, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 933 610 347,

décident que le représentant permanent de Bonum Group Holding, dans le cadre de ses fonctions de président de la Société, sera sa présidente, Deborah Berger,

[...]

rappellent que Bonum Group Holding, préalablement pressentie, a d'ores et déjà fait savoir, par l'intermédiaire de son représentant légal, qu'elle acceptait les fonctions de président de la Société et ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance de nature à lui interdire d'exercer les fonctions de président de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Examen et approbation de la refonte globale des statuts de la Société ; adoption dans leur intégralité des nouveaux statuts de la Société

Les Associés,

après avoir pris connaissance **(i)** des statuts actuels de la Société, **(ii)** du projet de Statuts Refondus figurant en **Annexe A** des présentes et **(iii)** du Rapport du CAAP,

décident de procéder à une refonte globale des statuts de la Société [...]

prend acte de ce que la clause d'agrément statutaire octroie des avantages particuliers au profit d'une personne nommément désignée [...];

précisent que la personne nommément désignée a été préalablement informé desdits avantages particuliers stipulé à son bénéfice et a indiqué les accepter,

précisent que les termes de ces avantages particuliers sont amplement décrits dans les Statuts Refondus de la Société figurant en **Annexe A** des présentes,

décide en conséquence d'adopter article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Refondus tels qu'ils figurent en **Annexe A** des présentes, et

décide que ces nouveaux statuts prendront effet à compter de l'adoption de la présente décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIEME DECISION

Désignation de Gaëlle Abensour en qualité de directrice générale de la Société ; fixation des modalités et de la durée de ses fonctions

Les Associés,

[...]

décident de nommer en qualité de directrice générale de la Société, pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes, soit le 18 mars 2025 (inclus), et conformément à l'article 15 des statuts de la Société, Gaëlle Abensour, née le 13 juin 1979 à Mèknes (Maroc) de nationalité française, demeurant 12, rue Dieu – 75010 Paris,

décident que Gaëlle Abensour ne recevra pas de rémunération en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de directrice générale de la Société,

décident que Gaëlle Abensour exercera ses fonctions conformément à la loi, aux statuts et aux termes et conditions de sa Lettre de Mandat et, à cet effet, **autorisent** le Président de la Société, au nom et pour le compte de la Société, à signer ladite Lettre de Mandat,

[...]

prennent acte de ce que Gaëlle Abensour, préalablement pressentie, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de directrice générale de la Société et ne faisait l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance de nature à lui interdire d'exercer les fonctions de directrice générale de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

* * *

[...]

Extrait certifié conforme à l'original le 18 mars 2025

Signé par :

30B0BEC1EA0441F...
Bonum Group Holding
*dûment représentée aux fins des
présentes par Madame Déborah Berger*